

Pôle communication
Tél : 24 65 42

Jeudi 5 décembre 2024

Information presse

Aide à la continuité pays : une étape transitoire avant l'adoption d'un nouveau cadre fixant les modalités de bénéfice de l'aide

Créée en 2012, l'aide à la continuité pays est destinée aux résidents des communes insulaires (Lifou, Maré, Ouvéa, Ile des Pins et Bélep) pour se déplacer à moindre coût vers la Grande Terre, où se concentre l'essentiel des services administratifs, médicaux et économiques de la Nouvelle-Calédonie.

Face à un contexte budgétaire contraint et dans une démarche de rationalisation des coûts et de simplification administrative engagée dans le cadre du PS2R (plan de sauvegarde, de refondation et de reconstruction), le gouvernement prépare actuellement un projet de délibération visant à ajuster les critères d'attribution et les nouvelles modalités de cette aide essentielle.

Dans l'attente de l'adoption de ce projet, le gouvernement informe la population d'une étape transitoire avant la campagne 2025 :

- **Validité prolongée** : La carte continuité pays 2024 reste valable jusqu'au 30 avril 2025, avec les droits suivants attribués : 2 coupons pour des voyages en avion et 2 coupons pour des voyages en bateau.
- **Nouvelle campagne d'attribution** : La campagne pour la carte continuité pays 2025 se tiendra entre mars et avril 2025, selon les nouveaux critères définis par la délibération en cours d'élaboration.

Une communication détaillée sera mise en place prochainement pour informer la population des nouveaux critères et modalités de l'aide à compter de 2025.

* *
*